

Séquence 2 : Améliorer la gestion des emplois

Fiche n°1.2 : Mieux dialoguer sur la GPEEC

1- ETAT DES LIEUX

La GPEEC doit être pour les employeurs publics un outil privilégié d'analyse et d'anticipation des besoins et des évolutions à venir au sein de leur périmètre. Elle est souvent considérée comme une démarche conceptuelle ou théorique, éloignée des préoccupations des différents acteurs opérationnels, peu lisible auprès des agents et des représentants du personnel.

Ces faiblesses d'appropriation conduisent à une pratique aujourd'hui inégale et éclatée de la GPEEC quelque soit le versant considéré et sans coordination réelle au plan inter fonction publique.

2- ENJEUX

Le développement des démarches de GPEEC reste toujours autant nécessaire pour mieux accompagner les agents et assurer la continuité des services dans un contexte d'évolution permanente de la gestion des politiques publiques et des métiers qui y sont rattachés.

L'objectif est mieux partager l'utilité des démarches de GPEEC et les conclusions qu'il convient d'en tirer. Ce sujet concerne les responsables RH et les autorités d'emplois, il concerne bien évidemment les agents et leurs représentants qui doivent être en mesure de connaître l'usage fait par les employeurs publics des démarches de GPEEC et de faire valoir leur point de vue. La transparence des objectifs et la cohérence des conclusions devraient être au cœur du dialogue social en matière de GPEEC.

3- ÉVOLUTIONS PROPOSEES

- 1) **Comment donner une portée plus effective à la consultation des comités techniques sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ?**
- 2) **Faut-il enrichir cette obligation en prévoyant que les bilans sociaux examinés par les comités techniques comportent un volet concernant les démarches de GPEEC intéressant l'administration auprès de laquelle le comité technique a été créé ?**
- 3) **Comment favoriser au sein de la FS consacrée aux parcours professionnels et à la mobilité, le dialogue social inter-fonction publique et permettre aux organisations représentatives de disposer d'une vision transversales des travaux sur les démarches de GPEEC et sur l'évolution des métiers des trois versants de la fonction publique ?**
- 4) **Faut-il prévoir l'insertion tous les deux ans au sein du rapport annuel d'une présentation sur des démarches de GPEEC conduites par des employeurs publics des trois versants de la fonction publique ?**